

Arrêté n° 755 CM du 24 mai 2019 portant nomination de M. Lucien Pommiez en qualité de directeur des transports terrestres*(NOR : DTT1900360AC)**Paru in extenso au journal officiel n°44 N du 31/05/2019 à la page 9572 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 31/05/2019

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'équipement et des transports terrestres,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française,
ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 233 CM du 13 février 2008 modifié relatif à la direction des transports terrestres ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 mai 2019,

Arrête :

Article 1er

M. Lucien Pommiez est nommé en qualité de directeur des transports terrestres à compter du 1er juin 2019.

Art. 2

L'arrêté n° 121 CM du 31 janvier 2019 est abrogé pour compter du 31 mai 2019 au soir.

Art. 3

Le ministre de l'équipement et des transports terrestres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Lucien Pommiez et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2019.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de l'équipement
et des transports terrestres,
René TEMEHARO.